



Resiliation abusive violation de domicile requisition des biens

Par **jailedroit**, le **17/08/2011** à **14:22**

Bonjour,
Bonjour maître,
Voici ma situation dans les grandes lignes
BAIL D'UN
LOGEMENT MEUBLE D'UN AN
Je suis locataire d'un studio meublé ,j'ai donc un bail d'un
an qui expire fin Octobre.
LOYERS IMPAYES PENDANT 4 MOIS POUR CAUSE DE NON
RECEPTION DE BOURSE SUITE A LA GUERRE
Je suis étudiante en France et
bénéficiaire d'une bourse de mon pays d'origine ,c'est la base essentielle sur laquelle
reposaient mes revenus .
Depuis ,fin novembre ,suite à une crise post-électorale ,mon pays
a été secoué par une guerre et depuis le mois de janvier ,je n'ai plus rien reçu .Et,depuis le
mois d'Avril ,je n'ai pu m'acquitter de mon loyer .J'ai écrit une note à ma bailleresse ou je lui
expliquait ma situation difficile dû à la guerre ,je lui ai remis en espèces une avance de 150
euros et fait deux chèques lui demandant de les encaisser plus tard,espérant recevoir entre-
temps ma bourse mais cela ne fut pas le cas.
ABSENCE DE MON LOGEMNT
Mon
frere a eu un accident cardio-vasculaire et est tombé dans le coma au mois de Mai ,je me suis
rendu chez lui pour soutenir sa femme par un soutien physique et spirituel jusqu'à sa sortie du
coma at son rétablissement.Je suis passé chez moi quelques rares fois pour récupérer des
affaires .Et bien que je trouvais étonnant de ne pas recevoir de coup de fil de mabailleresse ,je
mis cela sur le compte de la compassion et ne l'ai pas appelé non plus.
MA
PROPRIETAIRE ESSAYE DE ME JOINDRE A UN NUMERO ERRONE
Je fus prévenu le
10 Juillet par mon garant que ma propriétaire cherchait à me joindre et qu'elle n'y arrivait pas
et qu'elle lui sommait de régler les loyers ,ce qu'il a refusé il m'a dit qu'elle m'appelait sur mon
ancien numéro alors qu'elle avit le bon puisqu'elle avait déjà plusieurs fois utilisé.
Je lui ai
demandé de lui redonner mon vrai numéro et de lui demander de m'appeler .
VIOLATION
DE MON DOMICILE ET REQUISITION DE MES AFFAIRES PAR LE PROPRIETAIRE
Elle l'a fait le 20 juillet et sa fille et elle m'ont informé qu'elles avaient vidé le logement et
réquisitionné mes affaires car elle ne pouvait pas se permettre de reter avec des loyers

impayés .rnje lui ai demandé un arrangement pour pouvoir régler ma dette et récupérer mon logement .elle me répondit qu'il fallait que je règle le loyer d'Août à l'avance et le montant total de la dette.rnJe me mis alors à rechercher les sous pour cela .rnJ'ai obtenu d'elle au bout de trois semaines un RDV pour récupérer les factures et pouvoir les transmettre à l'institution chargée des bourses.rnrnRESILIATION DU BAIL PAR LRAR REDIGEE EN MAIN PROPRE PAR LE PROPRIETAIRErnElle a alors profité pour glisser dans l'enveloppe ,la LRAR que je n'avais pas récupérée à la poste puisqu'étant absente à cette période .C'était une lettre manuscrite de Mme X. qui selon ces termes résiliait le bail pour chèques revenus impayés de mois de loyers plus 1 autre mois de retard.La lettre datait du 16 juin,remise le 8 Aout.rnrnRELOCATION DU LOGEMENTrnAvant notre entretien ,j'ai fait un tour à mon appartement et en ouvrant la porte ,j'y ai trouvé une autre personne qui affirmait être le nouveau locataire et y habiter depuis 2 semaines.rnJe pensais régler cette affaire à l'amiable et récupérer mon logement mais là ;ma propriétaire est allée trop loin et m'a caché que le logement était déjà reloué.rnrn SITUATION ACTUELLErnAujourd'hui ,je me retrouve donc sans logement et sans affaire personnelle .J'ai contacté la présidence de mon pays qui a promis de m'aider ,mais j'attends la suite.Je voudrais récupérer mon logement et régler ma dette.rnElle détiennent toutes mes affaires et mes documents personnels ,tout ce que j'ai de précieux et de confidentiel.ET mon apdsseport qui est le document le plus important d'un étudiant en France et à cause de cette réquisition,je n'ai pu renouveler mon titre de séjour expiré depuis plusieurs mois .Je ne peux non plus travailler sans titre de séjour ,sans permis de travail et sans document d'identité.rnrnDEPOSER PLAINTE A LA POLICE?rnUne association de défense des droits des locataires m'a conseillé de porter plainte immédiatement par procureur pour violation de domicile et vol de mes affaires.rnM'ais j'hésite car je ne veux pas créer des problèmes à cette vieille dame d'une part et d'autre part je me retrouve en situation administrative délicate du fait du non renouvellement de mon titre de séjour .rnQUE me conseillez vous?Comment récupérer mon logement ,sans la faire condamner pénalement?

Par **mimi493**, le **17/08/2011 à 14:31**

Mais vous devez porter plainte au pénal d'un côtéEt de l'autre, vous devez porter l'affaire au civil : le logement est encore sous location avec vous, vous devez exiger de lourds dommages et intérêts